

Séance du lundi 13 mai 2024

Le 13 mai 2024 à 20 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué, le 6 mai 2024, par Monsieur LACARRIERE Christian, Maire, s'est réuni dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur LACARRIERE Christian.

Etaient présents : Mr LACARRIERE Christian, Mme ALAZARD Dominique, Mr AURIERES Frank, Mme BELAUBRE Brigitte, ~~FABRE Régine~~, Mrs GAGNE François, LABORIE Nicolas, Mr LAURISSERGUES Julien, Mmes LAVEST Anne, LHERITIER Nathalie, ROQUES Karine

Absents excusés : FABRE Régine, GAGNE François (procuration à LACARRIERE Christian)

Secrétaire de séance : LHERITIER Nathalie et LAVEST Anne

- Ordre du jour** :
- Avenant à la convention d'installation d'un récupérateur d'eau de pluie au local technique
 - Suppression du poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe
 - Demande de subvention dans le cadre des amendes de police 2024 : Sécurisation d'un passage piéton et installation d'un éclairage public au niveau d'un abri bus
 - Modification du contrat de l'agent cantine-garderie
 - Câblage de la fibre optique « Rue du Lavoir »
 - Travaux de toiture sur le bâtiment Mairie-Ecole
 - Demande de subvention du Collège de Saint-Mamet
 - Questions diverses :
 - *Gestion des déchets
 - *Conseil communautaire du 16 juin
 - *Villages d'Avenir
 - *Ecole
 - *Construction de logement locatif
 - *Anciens Combattants
 - *Tour de France
 - *Elections européennes du 9 juin

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'il y a des remarques sur le compte-rendu de la séance du 5 mars 2024. Aucune nouvelle observation n'est formulée, le compte-rendu sera donc signé.

OBJET : Avenant à la convention d'installation d'un récupérateur d'eau de pluie au local technique

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet groupé d'installation de récupérateurs d'eau de pluie pour les communes cantaliennes en lien avec le Syndicat du Bassin Célé-Lot médian.

Le projet initial portait sur un récupérateur d'eau de pluie de 10 000 litres pour le local technique et de récupérateurs pour les six lots du « Clos des Erables ».

Ce projet a été revu et ne concerne plus que celui du local technique communal pour 10 000 litres pour un montant de 25 291.00 € TTC. Il y a donc lieu de signer un avenant à la convention initiale du 5 avril 2022.

De plus il les informe que dans le cadre du financement européen « LIFE », programme qui finance les projets de protection de l'environnement et de la nature, la commune peut obtenir, via le Syndicat Mixte Célé – Lot médian, une subvention sur les études, la pose et la fourniture de ce récupérateur d'eau de pluie, à hauteur de 55 % pour les travaux et de 52 % pour la maîtrise d'œuvre, comme décliné ci-dessous :

- Travaux 21 090 € x 55 %	11 600.00 €
- Maîtrise d'œuvre et annonces légales (3 980 € + 221 €) soient 4 201 € x 52 %	2 290.00 €
- Autofinancement (reste à charge)	11 508.00 €

Après avoir entendu cet exposé, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide cette proposition de financement du récupérateur d'eau de pluie pour le local technique dans le cadre du financement européen « LIFE », comme indiqué ci-dessus,
- Autorise Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à dossier.

Ainsi fait et délibéré

OBJET : Suppression du poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Il rappelle aux membres du conseil municipal que l'agent en charge de la cantine et de la garderie a bénéficié d'un avancement de grade au 8 septembre 2023 ; l'emploi a été créé par délibération n°2023-020 du 3 mai 2023.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 12 mars 2024,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 3 mai 2024,

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, en raison d'un avancement de grade,

Le Maire propose à l'assemblée,

FONCTIONNAIRES

- la suppression d'un emploi d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, permanent à temps non complet à raison de 34 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 13 mai 2024,

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Cantine garderie,

Grade : Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 64111.

Ainsi fait et délibéré

OBJET : Demande de subvention dans le cadre des amendes de police 2024 : Sécurisation d'un passage piéton et installation d'un éclairage public au niveau d'un abri bus

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de sécuriser le passage piéton au niveau de l'école et l'abri bus situé vers le chemin de La Pendarie par l'installation d'un éclairage public à ce niveau.

Il leur fait part de la possibilité de demander une subvention dans le cadre du dossier « Amende de police 2024 » pour ce dossier de sécurisation.

Le montant total de ces travaux est de 13 521.60 € TTC soit 11 268.00 € HT qui se déclinent en la somme de 4 100.00 € HT pour le passage piéton et de 7 168.00 € HT pour l'abri bus.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil :

- approuve ce projet,
- décide de demander une subvention Amende de Police auprès du Conseil Départemental,
- propose le plan de financement suivant :

- Amende de Police 40 %	4 507.20 €
- Autofinancement	6 760.80 €
- donne délégation à Monsieur Le Maire pour effectuer les démarches et signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré

OBJET : Modification du contrat de l'agent cantine-garderie

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'agent en charge de la cantine et de la garderie travaille actuellement à raison de 34 heures hebdomadaires. La réorganisation de son emploi du temps dû à la préparation des repas de la cantine pour tous les enfants du RPI Cayrols Roumégoux, nécessiterait un passage à 35 heures hebdomadaire, pour une meilleure répartition de son temps de travail annualisé.

En relation avec le Centre de Gestion, la collectivité a pu valider un emploi du temps pour cette année scolaire, mais au vu de la durée de travail sur certains jours, 11 heures, Monsieur Le Maire souhaiterait, pour la soulager, répartir certaines heures sur l'autre agent en charge de la garderie scolaire.

Une réunion avec les agents concernés est à prévoir afin de pouvoir proposer une meilleure répartition de la charge de travail pour la rentrée scolaire.

Les propositions seront soumises au Centre de Gestion pour avis avant validation par le Conseil Municipal

OBJET : Câblage de la fibre optique « Rue du Lavoir »

La commune a reçu un devis pour le câblage et l'enfouissement de la fibre optique « Rue du Lavoir » pour un montant de 4 595.16 € TTC pour un linéaire de 100 mètres environ.

Ces travaux avaient été prévus au budget 2024, mais au vu du montant annoncé, ce projet est à affiner.

OBJET : Travaux de toiture sur le bâtiment Mairie-Ecole

Le solin autour de la cheminée est à réparer en raison d'une fuite au niveau du grenier. Les cheneaux de l'école et de la salle polyvalente sont en mauvais état et un démoissage sur la toiture de l'école serait nécessaire. L'entreprise BERTRAND de Saint-Mamet a été contactée et le devis s'élève à la somme de 10 689.36 € pour ces travaux. Cette somme a été prévue au budget 2024 et les travaux à programmer pendant les vacances scolaires d'été.

OBJET : Demande de subvention du Collège de Saint-Mamet

Le collège de Saint-Mamet, dans le cadre de l'UNSS, nous fait part de la qualification de l'équipe féminine de rugby pour le championnat de France. Une élève de la Commune est concernée par ce déplacement et une demande d'aide a été formulée par le collège auprès de la collectivité.

Ce dossier sera traité dans le cadre du CCAS et soumis à ces membres. La subvention pourrait être de 50.00 €.

OBJET : Questions diverses

*Gestion des déchets : Monsieur LACARRIERE s'est inscrit à une session de formation sur le compostage et la gestion des déchets verts à Saint-Etienne Cantalès le 27 mai prochain.

*Conseil communautaire du 16 juin : Monsieur Le Maire étant absent, il sera remplacé par Madame LAVEST Anne, 1^{ère} adjointe.

*Villages d'Avenir : Une réunion est programmée le 24 mai prochain à la Préfecture. Le projet pour Roumégoux est la MAM (Maison d'Assistants Maternelles) avec la création d'une passerelle à l'arrière du bâtiment Mairie Ecole, siège potentiel de ce lieu d'accueil des enfants. Les devis sont en attente.

*Ecole : L'Education Nationale a procédé à l'évaluation des deux écoles du RPI Cayrols/Roumégoux, sous forme d'audit des instituteurs, du Maire par un élu de la CABA et de l'Inspectrice, de l'APE, des élèves et de la cantine scolaire dans le cadre de la Loi Egalim.

Nous sommes dans l'attente du compte-rendu.

*Construction de logement locatif : Une étude avait été lancée auprès de Cantal Habitat pour la construction de logement locatif. La participation de la commune, demandée par serait de 33 000.00 €uros en plus de la mise à disposition gratuite du terrain.

Maisons Partout propose une maison clé en mains de 83 m² accessible aux Personnes a Mobilité Réduite, composée de 3 chambres, d'un garage d'une cuisine équipée pour un montant de 201 395 €uros sur le lot n°2 (terrain de 700 m²). La commune pourrait financer la construction et profiter de la subvention DETR qui englobe les projets de locatif.

Monsieur Le Maire demande aux élus d'y réfléchir, sachant que nous avons une forte demande de locations.

Le montant possible de la location pourrait être de l'ordre de 600 €uros par mois.

*Anciens Combattants : Messieurs VIDAL Roger et FERRIERES Jean sollicitent la commune sur le devenir de cette association qui ne compte plus que 4 membres. Madame BELAUBRE Brigitte, déjà engagée comme porte drapeau pourrait intégrer cette association pour la gestion financière. L'ONAC (Office National des Anciens Combattants) sera contacté pour connaître les possibilités et démarches nécessaires à ce changement.

*Tour de France : Monsieur Le Maire rappelle que ce dernier passe par Roumégoux le jeudi 11 juillet ; une réunion à la gendarmerie aura lieu le 12 juin pour la sécurisation du Bourg, et entre associations locales le 14 juin afin d'affiner le programme de cette journée.

Un rendez-vous tripoux, grillages est prévu ce jour-là à « La Chapelle du Bourniou ».

Des flyers seront distribués par les membres du Comité des Fêtes lors des Aubades.

*Elections européennes du 9 juin : Un tableau pour la tenue du bureau de vote est constitué.

Fin de séance :

Christian LACARRIERE

Anne LAVEST

Dominique ALAZARD

François GAGNE
(Procuration à Christian LACARRIERE)

Frank AURIERES

Brigitte BELAUBRE

~~Régine FABRE~~

Nicolas LABORIE

Julien LAURISSERGUES

Nathalie LHERITIER

Karine ROQUES